

LE MOT D'ORDRE, UN JOURNAL DE « GAUCHE » À MARSEILLE, À L'ÉPOQUE DE VICHY ET SOUS L'OCCUPATION

Parmi tous les quotidiens imprimés à Marseille durant les années noires, *Le Mot d'Ordre* apparaît comme un cas singulier. Un bref rappel sur le contexte est nécessaire pour mieux comprendre les conditions dans lesquelles fut créé ce journal. Avec la débâcle de l'armée française, des milliers de personnes prennent le chemin de l'exode et se dirigent vers le sud de la France. Beaucoup choisissent Marseille, seul grand port ouvert sur l'exil en zone dite « libre », et qui se transforme très vite en « cité-refuge ». Parmi les réfugiés, on trouve des artistes et intellectuels français mais aussi des étrangers fuyant le nazisme et considérés par Vichy comme indésirables¹. De nombreux organes de presse parisiens, dont les rédactions sont démembrées, ont quitté la capitale et s'installent dans la cité phocéenne: *Le Jour-L'Écho de Paris*, des journaux d'extrême-droite et antisémites comme l'hebdomadaire *Gringoire*, *L'Émancipation nationale*, organe du Parti populaire français (PPF), *Le Franciste*, qui diffuse la propagande des chemises bleues de Marcel Bucard... et *Le Mot d'Ordre*.

Au sein de cet éventail d'opinions très disparates, *Le Mot d'Ordre* occupe assez rapidement une place à part, et ce pour des raisons qui tiennent aux conditions de sa création.

Fondé en août 1940 par deux parlementaires d'origine socialiste, membres de l'USR², ralliés au gouvernement de Vichy, Oscar-Louis Frossard et René Gounin³, ce quotidien d'informations illustrées reprend, en

1. Cf. Jean-Michel GUIRAUD, *La Vie intellectuelle et artistique à Marseille à l'époque de Vichy et sous l'Occupation 1940-1944*, Marseille, 1998, p. 89-101.

2. USR: Union socialiste républicaine, créée en 1935, par le regroupement de 3 partis politiques situés à l'aile droite de la SFIO (le Parti Socialiste Français, le Parti Socialiste de France – Union Jean Jaurès, le Parti républicain-socialiste).

3. Oscar-Louis FROSSARD (dit Ludovic-Oscar), ancien instituteur, journaliste et homme politique socialiste, cofondateur du PCF dont il fut le 1^{er} secrétaire général jusqu'à sa démission

réalité, la suite d'un autre journal, publié à Paris, *La Justice*, et dont la parution en province est interdite par le gouvernement⁴.

D'abord imprimé dans les locaux du journal *La Montagne* à Clermont-Ferrand, sous le titre *Le Mot d'Ordre – La Justice*⁵, il paraît ensuite à Marseille dès le début du mois d'octobre 1940 et s'y maintiendra jusqu'à son sabotage en février 1944. Si l'on en croit René Gounin, cette installation dans la cité phocéenne avait pour raison principale la recherche de la liberté d'expression. Toutefois, d'après René Naegelen⁶, ami de Frossard et rédacteur en chef du *Mot d'Ordre*, l'existence du journal fut surtout assurée grâce à l'aide matérielle du sénateur Vincent Delpuech⁷, propriétaire du *Petit Provençal* et de son imprimerie. Les bureaux du journal étaient situés au 56 rue Grignan, la rédaction au 75 rue de la Darse⁸.

Parmi les sources concernant *Le Mot d'Ordre*, le tome 3 des mémoires de René Naegelen, publié en 1968, constitue un témoignage essentiel – bien que pas toujours rigoureux – sur le fonctionnement du journal, du moins à ses débuts. Frossard s'était fixé définitivement à Vichy d'où il télégraphiait l'éditorial, Gounin présidait « nonchalamment à la confection du journal [...] », Marcel Bidoux⁹ assistait Naegelen, qui s'occupait du billet quotidien et de l'interprétation des dépêches et Pierre Cordelier – que Gounin avait fait venir d'Angoulême – réalisait « des reportages pris sur le vif ». *Le Mot d'Ordre* paraissait en début d'après-midi et était vendu à la criée par gros paquets ainsi que dans les kiosques. Parmi les autres rédacteurs, on trouvait d'anciens syndicalistes comme Eugène Morel, proche de la CGT, ou

(suite de la note 3)

en 1923, élu député de la Martinique en 1928 et de Haute-Saône en 1932 et 1936, plusieurs fois ministres, chargé de la propagande dans le second cabinet Blum en 1938, de l'Information dans le cabinet Reynaud, des Travaux publics dans le premier cabinet Pétain en juin 1940; René Gounin, député (1928-1938), puis sénateur USR de la Charente (1938). Tous deux ont voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet.

4. Fondé par Clemenceau en 1880, *La Justice*, qui paraissait à nouveau à Paris depuis le 10 janvier 1939, sous la direction de Frossard, s'était vue refuser en juillet 1940 l'autorisation de reparaître sous ce titre. Ce refus s'expliquait par le fait que le journal avait appartenu à Clemenceau.

5. L'autorisation fut finalement accordée à Frossard et Gounin parce qu'ils avaient consenti à adjoindre à « *La Justice* » (qui devenait de ce fait un sous-titre) un autre titre.

6. René NAEGELEN, *Cette vie que j'aime, tome 3 : les lourdes nuées*, Paris, 1968. Frère de Marcel-Edmond Naegelen, journaliste, militant socialiste dont la carrière s'est faite dans le sillage de Frossard. D'abord pétainiste, jusqu'au procès de Riom (1942), il s'engagea ensuite dans la Résistance. Élu député en 1946, il se démet en faveur de Paul Rassinier et devient, de 1948 à 1963, à la demande de Léon Blum, administrateur du *Populaire*.

7. Vincent Delpuech, sénateur des Bouches-du-Rhône, élu en janvier 1939, journaliste, directeur du *Petit Provençal*.

8. Aujourd'hui, rue Francis Davso.

9. Marcel Bidoux, membre de la SFIO, fondateur de *Gavroche clandestin* en 1943, rédacteur en chef du *Populaire* en 1946.

François de Seaulieu, créateur, en 1936, du premier syndicat des chauffeurs routiers, et d'anciens parlementaires ou élus socialistes, comme Albert Rivière à partir d'avril 1941, qui traitait, dans ses articles, des problèmes agricoles, du ravitaillement et des victimes de guerre ou Marcel-Edmond Naegelen¹⁰ qui expédiait ses articles de Périgueux où il s'était replié.

Si *Le Mot d'Ordre* occupa une place à part dans la presse et dans la vie artistique et littéraire marseillaises, ce n'était pas en raison du nombre de ses lecteurs, assez faible au regard des autres quotidiens de ce genre¹¹, mais pour ce qu'il représentait, pour son originalité de ton et son anticonformisme, comme le prouve le témoignage de l'écrivain Maurice Druon, qui, de passage à Marseille (été 1941 - été, automne 1942), logé dans un appartement rue Edmond Rostand, collabora au journal: « *Le Mot d'Ordre* était un des rares journaux où pouvaient s'exprimer, à mots plus ou moins couverts, avec usage de la litote, des double sens assez clairs et des allégories, des opinions ou des positions anti-vichystes et anti-collaborationnistes. [...] Ce fut une des rares bouffées d'air à peu près frais que nous pouvions respirer chaque matin à Marseille. Il redonnait espoir, en tout cas, participait à retenir les esprits et les âmes sur la pente ou du désespoir ou de la lâcheté¹². »

La direction politique du quotidien reposait sur René Gounin et surtout sur L.-O. Frossard. Soutenant modérément et très prudemment la politique du nouveau régime en place, du moins à ses débuts¹³, et démontrant une indépendance d'esprit peu commune, les journalistes du *Mot d'Ordre* entendent apporter « une contribution modeste, mais loyale et utile [...] à la reconstruction nationale »¹⁴.

10. Albert Rivière, ancien député socialiste du Cher, ministre des Colonies dans le premier cabinet Pétain; Marcel-Edmond Naegelen, frère de René, conseiller municipal socialiste, adjoint au maire de Strasbourg, puis à la Libération député et ministre de l'Éducation nationale jusqu'en 1948.

11. Selon les services de préfecture, le tirage du journal s'élevait à 11 000 exemplaires en mars 1941. D'autres sources confirment ou contredisent ces chiffres. Ainsi, une note de renseignement du 15 septembre 1941 évoque le chiffre de 37 000 exemplaires. Une note du 8 octobre de la même année indique un tirage de 15 à 20 000 exemplaires au début de la parution et précise que *Le Mot d'Ordre* connaît une régression sensible.

12. Lettre de Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, du 30 septembre 2004. Neveu de Joseph Kessel, avec qui il va passer au Royaume-Uni fin 1942 et avec qui il composera le *Chant des partisans*. C'est par son oncle qu'il fit la connaissance de René Naegelen, avec lequel il était en relation à propos des articles publiés au *Mot d'Ordre*.

13. À ce sujet, Jean-Paul Cointet parle de « maréchalisme tempéré ». Dans une conférence sur la presse marseillaise sous Vichy, Christian Lovighi évoque « une sorte d'indépendance loyale à l'égard du gouvernement ». Le terme « indépendance » est un peu excessif dans la mesure où le journal bénéficiait de subventions distribuées par le gouvernement. Enfin, il est intéressant de préciser qu'une enquête menée en 1942 par les services du secrétariat à l'Information précise que *Le Mot d'Ordre* « se permet une certaine opposition très loyale au gouvernement. »

14. *Mot d'Ordre* n° 1, 20 août 1940, page 1.

Utilisant avec habileté les consignes et notes d'orientation envoyées par le ministère de l'Information¹⁵, ils restaient fidèles à leur mot d'ordre (« Informer sans déformer »), tout en acceptant les disciplines nées de la défaite : « Nous ne disons pas tout ce que nous pensons, et nous ne pouvons pas dire tout ce que nous pensons. Mais, nous ne disons que ce que nous pensons. »

René Gounin s'occupait essentiellement de politique étrangère, et réussissait à donner des papiers relativement neutres, ce que confirment certains rapports hebdomadaires du contrôleur général, chef de la censure du Sud-Est, L. Gerville-Réache.

Le cas de Frossard, véritable âme politique du journal, est différent et plus intéressant. Si certains de ses articles apparaissent comme tendancieux ou violents, il convient d'apporter d'importantes nuances.

Ses éditoriaux – qu'il écrit régulièrement jusqu'en novembre 1942 – soulignent toute la complexité du personnage, ses sentiments plus ou moins exprimés, ses certitudes et surtout ses doutes. Si Frossard s'est rallié en juillet 1940 à un régime qu'il considère de toute évidence comme transitoire et ne préfigurant en rien l'avenir de la France, il refuse d'être un courtisan et n'attend rien, ni honneurs, ni récompenses. Le 11 septembre 1940, il écrit : « le Maréchal ne nous demande que de servir, et on peut servir debout [...] » Fidèle à sa conception du journalisme, il n'hésite pas à commenter, analyser et parfois même critiquer, ouvertement, les thèmes et les objectifs de la Révolution nationale – là où tant d'autres se contentent d'en faire l'apologie :

Sur la collaboration franco-allemande : pacifiste, munichois, Frossard accepte l'idée d'une collaboration économique avec l'Allemagne, en ce sens qu'elle est, d'une part, une conséquence inéluctable de la défaite et d'autre part, un moyen pour stopper la guerre entre les deux nations. Une collaboration dans l'honneur et l'estime réciproque, précisant toutefois qu'une fois payé le prix de la défaite, « la distinction entre le vainqueur et le vaincu devra disparaître et la collaboration devenir une association de nations libres et égales. » Sur ce point – comme beaucoup d'autres d'ailleurs –, Frossard est en désaccord total avec les collaborationnistes comme Déat ou Doriot, qu'il dénonce souvent dans ses éditoriaux. De même, il n'éprouve aucune sympathie (ni fascination) pour le nazisme¹⁶.

15. Frossard, dans un numéro du *Mot d'ordre* d'avril 1941 écrit d'ailleurs : « On en arrive quand on est capable de tenir une plume, à dire l'essentiel de sa pensée sous les régimes les plus sévères. D'illustres exemples l'attestent. Les rigueurs de la censure obligent l'écrivain à avoir du talent et le lecteur à être intelligent... »

16. Il convient de rappeler que Frossard, dans ses articles, n'évoque jamais de collaboration idéologique, ni ne réclame une application des principes nazis en France. En mars 1939, dans un discours resté célèbre qu'il prononça à la Chambre des députés, il énuméra les différents

La Charte du Travail: il s'agit de l'un des piliers de la Révolution nationale, mélange de corporatisme, de paternalisme et d'étatisme dont le but est de modifier le droit des relations collectives du travail. Frossard y consacre pas moins de 50 articles entre novembre 1940 et août 1942 et publie même un livre sur le sujet (*Du Syndicat à la Corporation*, Éd. du Livre français, 1942). Pour Frossard, la Révolution nationale pouvait permettre l'unité des Français mais à condition qu'elle réconcilie toutes les classes sociales en dégageant notamment l'ouvrier de sa condition prolétarienne. D'abord favorable au projet, Frossard est très vite méfiant et critique à l'égard du corporatisme, refuse l'unicité des syndicats et l'article 38 concernant les organisations professionnelles mixtes. Sa critique vaudra au journal d'être suspendu plusieurs jours.

Les polémiques... et les «silences»: malgré les consignes, Frossard engagea de nombreuses polémiques sur des sujets divers (droit à la propriété, questions de doctrine, questions institutionnelles...) avec des journalistes de *L'Action française*, et surtout Charles Maurras. Quelquefois courtoises, souvent virulentes, elles sont restées dans les annales de la presse marseillaise de cette époque. Enfin, Frossard ne publia aucun commentaire sur le Statut des juifs (ce qui est aussi vrai pour l'ensemble des rédacteurs) et sur le procès de Riom (dont le compte-rendu était fait par René Naegelen, de manière factuelle); il est possible de voir dans ses silences volontaires le signe d'une désapprobation grandissante...

Cependant, parmi l'équipe politique du journal, c'est surtout René Naegelen qui, dans ses mémoires, témoigne le mieux de cet esprit «frondeur» et anticonformiste, non, il est vrai, sans une tendance marquée à l'exagérer¹⁷. À diverses reprises, René Naegelen, dont le «billet» quotidien était souvent refusé et qui s'était attiré les foudres de Vichy avec l'un de ses articles intitulés «De Philippe le Bel à Philippe Pétain», raconte comment il réussit à duper une censure souvent tatillonne. Ainsi, il utilisa un fait divers en Suède (la migration d'écureuils vers l'Océan) pour évoquer les punitions sévères qui frappaient les espèces partant à la conquête de l'espace vital (allusion évidente aux Allemands)¹⁸ ou annonça à sa manière la mort du traducteur français de *Mein Kampf*: «on apprend le décès de l'éditeur qui publia la traduc-

(suite de la note 16)

manquements de Hitler à sa parole, ce qui lui valut d'ailleurs l'hostilité des Allemands qui demandèrent aux autorités de Vichy sa destitution de son mandat de maire de Ronchamp, en zone occupée, où il était indésirable.

17. Dans ses mémoires, René Naegelen relate de nombreux faits, qu'il est bien difficile de vérifier, sans vraiment les dater avec précision ni apporter toutes les explications nécessaires à leur compréhension.

18. Cet article fut interdit; après avoir été signalé par la censure à Gounin, il passa au «marbre».

tion des cogitations qu'un agitateur devenu célèbre écrivit en prison.» Billet pour lequel il fut rappelé sérieusement à l'ordre par les autorités et la censure...

Malgré l'importance de l'équipe politique, ce sont bien les pages littéraires qui constituent l'originalité du quotidien. Ces dernières étaient dirigées par Stanislas Fumet, catholique de gauche, un des organisateurs de la Résistance spirituelle. C'est Frossard qui lui offrit «spontanément» la direction de cette page en août 1941 quand fut interdite par Vichy sa revue *Temps nouveaux*¹⁹. Il y écrit jusqu'en 1943, date de son arrestation par la Gestapo, sous le pseudonyme de *Synchrone*. Autour de ce dernier, on retrouvait quelques-uns des meilleurs hommes de lettres alors réfugiés à Marseille ou dans le reste de la zone libre : Henri Perruchot, Chukry-Bey, acteur français, et Georges Ruhl qui s'occupaient du cinéma, René Tavernier, poète et directeur de la revue *Confluences* à Lyon, les poètes Pierre Emmanuel, Axel Toursky et Loys Masson, Léon Treich, Louis Martin-Chauffier²⁰, Louis Pierard, Magdeleine Chapaud qui donnait de nombreux articles sur la mode et la vie quotidienne ou encore H.-P. Gassier et Jean Eiffel, dessinateurs et caricaturistes de gauche²¹.

Le Mot d'Ordre accueillit également dans ces pages²² des opposants et des juifs comme Roger Worms (Roger Stéphane)²³, qui à Nice, fréquentait

19. Stanislas Fumet évoque cet épisode dans son autobiographie, *Histoire de Dieu dans ma vie*, Paris, 2002, p. 451.

20. Léon Treich, journaliste, écrivain, né à Tulle, rédacteur en chef de *L'Aurore* après la guerre; Louis Martin-Chauffier, journaliste et écrivain, catholique de gauche, chroniqueur religieux au Figaro (1922-1925), rédacteur en chef de vendredi (1935-1938), donna des articles à divers journaux après la défaite. Entré dans la Résistance, il est arrêté en 1944 par la Gestapo puis déporté en Allemagne. Revenu très affaibli des camps, il reprit son activité dans la presse.

21. H.-P. Gassier fut notamment dessinateur à *L'Humanité* et collabora à divers journaux de gauche comme *L'Égalité* de Frossard dont il était assez proche. Pendant l'Occupation, il résida à La Seyne dans le Var (cf. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français 1919-1939*, Paris); Jean Eiffel, pseudonyme de François Lejeune, collabora entre autres au *Canard enchaîné* et à *Marianne*. Pendant l'Occupation, il se réfugia à Marseille où il participa à l'aventure des Croquefruits – coopérative fondée par les comédiens Sylvain Itkine et Léo Sauvage pour aider les artistes et les militants d'extrême-gauche présents à Marseille – puis à Lyon et s'installa au Cap d'Antibes. Il s'éloigna des journaux en 1943. Sur l'aventure des Croquefruits, cf. Alain PAIRE, *Chronique des Cahiers du Sud - 1914-1966*, Paris, 1993, p. 281-283.

22. Il faut noter que *Le Mot d'ordre* accueillit également des juifs au sein de l'administration, notamment Albert Hecker, chef de la publicité et Honoré Bloch, tous deux déportés en Allemagne et présumés morts ou encore André Weil.

23. Roger Stéphane, né Roger Worms : écrivain, journaliste, emprisonné deux fois pendant la guerre (il s'échappa deux fois), résistant s'illustrant dans la libération de Paris, fondateur en 1954 de *France Observateur*, ancêtre du *Nouvel Observateur*, puis producteur d'émissions littéraires à l'ORTF. Il publia en 1946 ses carnets de guerre dont *Chaque homme est lié au monde* dans lequel il mentionne sa collaboration au *Mot d'ordre* : « 10 mai : [...] J'ai la stupidité de montrer ma carte de presse du *Mot d'ordre* de 1941. Ce qui, à ma grande confusion, m'interdit de répondre affirmativement lorsque le flic me demande si je suis juif [...] Mais je n'avais pas le droit de trahir ainsi *Le Mot d'Ordre* qui avait bien voulu me donner une précieuse carte de presse. » (p. 62).

assidûment André Gide, Roger Martin du Gard, André Malraux, Aragon et Elsa Triolet et organisait des conférences. En mai 1941, la Légion française des combattants fit d'ailleurs interdire la conférence d'André Gide sur Henri Michaux, considérant l'auteur des *Nourritures terrestres* comme le corrupteur de la jeunesse²⁴. Le 17 juin 1941, et malgré les consignes, les pages littéraires du *Mot d'Ordre* consacrent un article à cet incident, dans lequel le journaliste prend la défense de Gide.

Parmi les figures marquantes du *Mot d'Ordre littéraire*, il faut mentionner Antoine Goléa, critique musical d'origine roumaine, qui commença sa brillante carrière dans les pages de ce journal (à la demande de Fumet). Ses articles, souvent sévères mais justes, étaient très attendus et redoutés. Il rendit souvent compte des nombreux concerts et spectacles organisés par la comtesse Pastré à Montredon, rassemblant les meilleurs interprètes du moment (Pablo Casals, Éliane Magnan, Lily Laskine...), dans des articles élogieux et habiles dans ses suggestions, comme celui qu'il consacra à Clara Haskil, pianiste d'origine roumaine, en septembre 1942, dans lequel il évoque le « Beau absolu » s'opposant au Mal, aux souffrances de la guerre²⁵. Non sans risque... Goléa, qui passa à la Libération devant une commission de dénazification pour avoir écrit dans *Le Mot d'Ordre*, fut l'objet d'une mesure de suspension de trois mois par la censure.

Dans ces pages, les cibles étaient clairement définies. En effet, les écrivains proches du régime de Vichy ou collaborationnistes étaient souvent violemment attaqués : Louis-Ferdinand Céline (à propos de son essai « Les Beaux draps », qualifié d'« immonde pamphlet » sur lequel il convient de ne pas s'attarder), Henry de Montherlant et son « Solstice de juin »²⁶ (pour lequel Loys Masson écrit : « Vous auriez pu être le phare de notre nuit et vous avez choisi d'être son larbin... ») ou encore Pierre Drieu la Rochelle que le journaliste Jacques Mesnil oppose à Louis Aragon : « Aragon défend la morale courtoise de la tradition française tandis que Drieu défend la morale

24. Cf. les carnets de Roger Stéphane dans lesquels il revient sur l'événement et reproduit en appendice la lettre que la Légion envoya à Gide le 21 mai 1941 : « L'annonce de votre conférence nous a beaucoup surpris. La qualité de votre talent nous autorisait à croire que vous ne manqueriez pas de tact à ce point. [...] Les domaines où vous avez exercé votre activité sont précisément ceux dans lesquels l'impunité reste malgré tout un privilège tangible. Les écrivains peuvent sans crainte allumer dans les esprits et dans les cœurs de dangereux incendies [...] Par contre, il est difficilement admissible à l'heure où le Maréchal veut développer chez la jeunesse française l'esprit de sacrifice, de voir monter à la tribune un des hommes qui s'est fait le champion triomphant de l'esprit de jouissance [...] »

25. Pour plus de détails sur ces éléments, se référer à l'ouvrage de Jean-Michel GUIRAUD, *op. cit.*, p. 243 à 247.

26. Les essais de Montherlant sur la défaite de 1940 et sur les années d'Occupation furent très contestés. Son comportement plus complaisant, moins « héroïque » contrastait avec son engagement des années trente, notamment la publication de *L'équinoxe de septembre*, pamphlet contre Munich ou encore sa condamnation de l'agression italienne en Éthiopie.

virile et nietzschéenne des maîtres et des esclaves²⁷ ». Dans un éditorial resté célèbre, Frossard critiqua, lui aussi, violemment Drieu la Rochelle²⁸, « censeur sévère d'une époque qui a dédaigné son génie ».

Stanislas Fumet, dans son témoignage en faveur de Frossard au moment de son procès devant la Haute Cour de justice à la Libération²⁹, mentionne également des chroniques et reportages anticonformistes, dans l'esprit de la Résistance, qu'il fit paraître dans *Le Mot d'Ordre*, notamment un article sur Jacques Maritain³⁰ (« dont on n'avait pas le droit d'écrire le nom dans la presse »), dénoncé par Jacques Delebecque, dans *L'Action française* du 9 février 1942, comme « une lumière de l'Anti-France ». D'ailleurs, Fumet – comme d'autres catholiques libéraux, démocrates-chrétiens qui s'engagèrent dans la Résistance contre Vichy – était souvent l'objet de violentes campagnes de Maurras et de son journal.

D'autres écrits contenaient, sous couvert d'échos sur le mouvement intellectuel à Paris, des allusions franchement anti-germaniques³¹ ou défendaient avec force la littérature et la tradition culturelle françaises³².

En 1943, éclate une polémique à propos de la publication par la revue *Les Cahiers du Sud*, « point d'interférence et d'opposition intellectuel, ouvert aux courants de la Résistance »³³, d'un numéro spécial sur le « Génie d'Oc »³⁴.

27. Éléments rapportés également par Christian LOVIGHI, *La Presse marseillaise sous Vichy (juillet 1940 - novembre 1942)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1970, p. 161-162.

28. Éditorial dont le titre est évocateur : « Sur un livre de M. Drieu la Rochelle : le procès du passé », *M.O.* du 1^{er} mars 1941 ; le livre de Drieu la Rochelle est « Ne plus attendre ». Il faut rappeler ici que Frossard fut souvent attaqué par Drieu la Rochelle. Ainsi, dans son *Journal (1939/45)*, Drieu écrit à la date du 2 mai 1940 : « Sur l'écran, on voit la sinistre figure juive de Frossard, demi-juif, ex-agent de Moscou, bas politicien véreux. »

29. Lettre et rapport de Stanislas Fumet daté du 25 février 1945, AN, 3 W 177.

30. Jacques Maritain, philosophe français converti au catholicisme, un des piliers du renouveau du thomisme au xx^e siècle. Il a combattu l'antisémitisme et des États-Unis, il protesta contre la politique du régime de Vichy. Ami de Fumet, avec qui il avait fondé la collection du « Roseau d'or » à la fin des années vingt.

31. *M.O.* du 28 novembre 1941, article sur Aragon, signalé par la censure, AN, F 41/251. La censure note également une présentation tendancieuse, dans la chronique radiophonique de Pierre Sansnom du 18 juin 1943, de l'analyse de Nicomède, tragédie de Corneille : « les citations qui en sont faites sont choisies parmi celles qui peuvent se rattacher à l'actualité politique. Chaque ligne du texte comporte une allusion contraire à l'idée de collaboration. »

32. Cf. l'article d'André Clover du 27 février 1941 : « Notre littérature était-elle anti-nationale ? À l'heure où nous avons à peu près tout perdu, et nos batailles et nos biens, et nos illusions, ne perdons pas la tête... », celui de Jean Vitiano, du 23 octobre 1941 : « Défendons le patrimoine spirituel de la France à l'étranger » ou encore celui de Maurice Druon du 10 juin 1942 : « Pour moi, ce qui n'a pas été vaincu, c'est Montaigne, c'est La Bruyère, c'est Vauvenargues... ». Cf. aussi les articles des 10 et 24 janvier 1942.

33. J.-M. GUIRAUD, *op. cit.*, p. 318-319.

34. *Le Génie d'Oc et l'Homme méditerranéen*, août-octobre 1942, achevé d'imprimer en février 1943, sous la direction de Joël Bousquet et René Nelli. Pour plus de détails sur la polémique autour de ce numéro, voir Alain Paire, *op. cit.*, p. 307-310.

Attaqué par l'universitaire félibre Émile Ripert³⁵ dans *L'Action française*, Jean Ballard, son directeur, bénéficia d'une tribune libre dans les pages artistiques du *Mot d'Ordre* afin de répondre à son contradicteur. Un droit de réponse fut même accordé à Ripert, quelques semaines plus tard³⁶.

Ces exemples montrent bien, d'une part, l'importance et l'originalité du *Mot d'Ordre* dont l'influence sur le milieu intellectuel – en raison des écrivains et poètes collaborant au *Mot d'Ordre*, certains étant liés à la revue de Ballard – était loin d'être négligeable, et d'autre part, l'ambition et la volonté du quotidien d'avoir une page littéraire de qualité³⁷. Et si le journal ne pouvait pas être considéré comme « résistant » au sens strict du terme, il lui arrivait d'ouvrir ses pages littéraires à des courants de pensée de la Résistance. Ainsi, en mai 1943, paraît, sans dédicace mais avec la signature de son auteur, le célèbre poème d'Aragon, *La Rose et le Réséda*, bien visible, sans que la censure ne soit intervenue³⁸ !

Bien que *Le Mot d'Ordre* soit une publication autorisée par le gouvernement de Vichy et percevait même des subventions relativement importantes du ministère de l'Information³⁹ – pratique courante qui instaurait un lien de dépendance étroit à l'égard du gouvernement –, son existence fut souvent difficile et précaire.

D'août 1940 à mai 1941, le journal était la propriété de Gounin et de Frossard, ils en assumaient l'entière responsabilité, politique et personnelle. Ils en avaient également fourni les premières ressources. À partir du 1^{er} juin 1941, le *Mot d'Ordre* fut pris en charge par une société par action, dont les statuts furent élaborés par Me Gaston Defferre, avocat à Marseille: le conseil

35. Professeur de langue et littérature provençale à la Faculté de Lettres d'Aix-en-Provence et frère du juriste Georges Ripert qui fut quelques mois, fin 1940, secrétaire d'État à l'Instruction publique du gouvernement de Vichy.

36. Éléments rapportés par Alain PAIRE, *op. cit.*, p. 307-309.

37. Le Fonds des *Cahiers du Sud*, qui comprend la correspondance de Ballard, montre, à travers Stanislas Fumet, le lien étroit de la revue avec les pages littéraires du *Mot d'ordre*. Dans une lettre du 25 juillet 1942 adressée au directeur de la revue marseillaise, Fumet écrit: « Cher ami, j'ai été bien intéressé par votre dernier numéro des Cahiers [...] J'avais espéré me rendre à Marseille où j'aurais eu grand plaisir à vous faire une visite. Les Cahiers sont très remarquables en ce moment. J'en parle de nouveau dans *Le Mot d'ordre* de mardi prochain... »

38. Sur les circonstances de la publication de ce poème de la Résistance, écrit dans le souvenir de Gabriel Péri et dédié à Honoré d'Estiennes d'Orves, tous deux fusillés en 1941, cf. Jacques DUQUESNE, *Les Catholiques français sous l'Occupation*, Paris, nouvelle édition, 1996, p. 154.

39. 979755 F en 1941, 1749965 F en 1942, 1410000 F en 1943 et 460000 F en 1944. Chiffres rapportés par M. Feraud, expert financier, dans son rapport d'expertise du 20 mars 1945 dans le cadre des poursuites judiciaires menées contre René Gounin et la Société Le Mot d'ordre. Cf. AN, F 41/120. Il est important de préciser qu'en février 1943 le ministère de l'Information avait annoncé par lettre à Gounin son intention de supprimer l'indemnité de repliement du *Mot d'ordre*. En avril, la subvention fut finalement rétablie mais ramenée à 115000 F par mois au lieu de 145000 F.

d'administration nomma René Gounin président directeur général. Les capitaux de la société avaient été essentiellement apportés par des israélites dont les noms ne pouvaient pas apparaître en tant que tel du fait des lois raciales⁴⁰. En septembre 1941, le *Mot d'Ordre-La Justice* fut, à ce titre, placé sous séquestre et un administrateur provisoire fut nommé à la demande de Xavier Vallat, commissaire général aux Questions Juives⁴¹. Cette mesure fut levée une fois que fut supprimé dans la manchette le sous-titre *La Justice*⁴², et une fois constatée la disparition de tout actionnaire juif.

Le registre contenant les comptes-rendus des séances du CA de la société, conservé dans le dossier de justice aux Archives départementales à Aix-en-Provence constitue une source essentielle qui permet de mieux saisir le fonctionnement quotidien du journal mais aussi les difficultés rencontrées tant sur le plan matériel et financier⁴³ que sur celui des rapports avec les autorités françaises.

Dès les premiers mois suivant sa création, le *Mot d'Ordre* rencontre des problèmes avec la censure parce qu'il ne respecte pas les consignes provenant du ministère de l'Information. En octobre, il est ainsi suspendu 48 heures pour un article de Frossard paru dans le numéro du 27 septembre, puis huit jours (du 6 au 13 octobre 1940) pour « présentation tendancieuse de certaines nouvelles politiques étrangères », à la demande des Allemands. D'autres mesures de suspensions sont prises contre le journal : le 24 novembre 1940, à la suite de plaintes formulées par le gouvernement allemand sur des indiscretions commises au cours des bombardements de France, les 29 et 30 avril 1941, du 2 au 9 mars 1943, le 9 septembre 1943, pour 48 heures, à la suite d'un filet humoristique faisant allusion à la capitulation italienne, enfin le

40. D'après le rapport de l'expert financier, daté du 20 mars 1945, les capitaux ont été apportés par MM. Benveniste, Zaraya, Almasinno et M. Léon Sor. (ADBR - 62 W 892 : Dossier de justice concernant *Le Mot d'ordre*).

41. Le *Mot d'ordre-La Justice* était considéré comme une « affaire juive ». Ce fait fut largement commenté dans les milieux de presse. Xavier Vallat voulut également, sans succès, appliquer le statut des juifs à Frossard et proposa sa déchéance de député, du fait de ses origines juives par sa mère, Stéphanie Schwob. Toutefois, Nadine Fresco, dans son ouvrage sur Paul Rassinier, précise que Frossard fut rétrogradé de la fonction de directeur à celle de rédacteur en chef (*Fabrication d'un antisémite*, Paris, 1999, p. 148).

42. Le journal parisien *La Justice* avait eu des actionnaires israélites. L'évocation de ce titre constituait alors une indication des intérêts juifs dans le nouveau quotidien.

43. Pénurie de papier et de matière première et de nombreuses restrictions ; mai 1941 : le tarif des quotidiens est multiplié par deux ; septembre 1941 : parution limitée à six jours/semaine ; fin novembre 1941 : mise en place de la pagination alternée ; novembre 1943 : suppression de deux journaux de quatre pages par semaine, ce qui a pour conséquence la suppression des pages littéraires et cinéma. Sur le plan financier, la conclusion du rapport de l'expert, précise que « depuis sa création jusqu'en février 1944, *Le Mot d'ordre* n'a réalisé des bénéfices qu'en 1941 et en 1942 et par contre a été en pertes en 1943 et 1944. » L'expert précise également que ce sont les subventions du ministère de l'Information qui lui ont permis de compenser, du moins pour les deux premières années, un important déficit d'exploitation.

11 septembre 1943, une suspension jusqu'à nouvel ordre sur décision ministérielle (sanction finalement reportée, le journal reparait le 14 septembre)⁴⁴.

René Gounin, à la Libération, expliqua que le journal et ses rédacteurs avaient toujours fait le « minimum » par rapport aux exigences de la censure. La lecture des comptes-rendus hebdomadaires de la censure, surtout ceux après novembre 1942, confirment en partie les propos du directeur du *Mot d'Ordre*.

Même si transparaît une volonté (réelle?) de respecter certaines consignes afin de conserver les subventions – vitales pour l'existence de cette feuille –, l'effort du journal, dans l'utilisation des notes d'orientations ou dans le soutien apporté au gouvernement, est souvent jugé insuffisant. La censure intervenant même régulièrement pour modifier des titres, remanier des articles jugés « trop mous » ou « trop neutres », sans intérêt pour l'État français.

Le Mot d'Ordre devait donc faire face à la censure mais aussi aux difficultés matérielles grandissantes, qui frappent tous les journaux mais plus encore certains journaux repliés qui peinent à trouver un public. Ce sont l'augmentation du prix des quotidiens (mai 1941), la parution six jours sur sept (suppression du dimanche, septembre 1941), la pagination alternée, et en 1943, la suppression de deux journaux de quatre pages par semaine (ce qui entraîne notamment la disparition des pages littéraires et cinéma du *Mot d'Ordre*).

Mais, plus contraignantes sont les mesures restrictives concernant le papier. La situation devient délicate dès le mois d'octobre 1943. Malgré une intervention de Gounin, le gouvernement refuse d'attribuer du papier supplémentaire au *Mot d'Ordre*. Le 14 février, Il propose au conseil d'administration la suspension du journal. Le conseil décide alors d'épurer le stock disponible et d'arrêter la parution le 25 février. Le dernier numéro sort en réalité le samedi 26 février.

On peut s'interroger sur les raisons qui ont motivé ce sabotage. Le manque de papier en est une, et pas des moindres. Pour autant, il ne faudrait pas négliger d'autres pistes, d'ailleurs suggérées par tel ou tel journaliste, et tenir compte notamment des dissensions et divergences de vues entre Frossard et Gounin. Dans ses mémoires, René Naegelen insiste bien sur ce

44. Dans le réquisitoire de classement de l'affaire concernant la Société *Le Mot d'ordre*, d'autres mesures de suspension sont mentionnées mais n'ont pas été retrouvées dans d'autres sources : un jour en février 1941, un en novembre 1942, un en juin 1943 et trois en octobre 1943. Gounin, selon ses dépositions, parle de huit ou neuf suspensions. En 1943, le correspondant du journal à Vichy, Lauze, fut aussi suspendu une semaine pour la publication le 11 novembre 1943 d'un article intitulé : « L'histoire édifiante de la répartition des bons de chaussures. »

fait. Gounin le reconnaît également dans l'un de ses procès-verbaux, établis à la Libération. Des divergences de vues, qui, selon certains témoignages, avaient déjà empêché un sabotage du journal en 1942...

On peut aussi s'interroger sur ce sabotage assez tardif. La poursuite de la publication après novembre 1942 est un des griefs retenus contre le journal - et contre tous les autres dans son cas - et son directeur lors des procès à la Libération, tout comme le fait d'avoir touché des subventions de Vichy⁴⁵.

La question de la poursuite de la publication, tout en conservant une relative indépendance de pensée, s'était sans doute déjà posée en 1940. Une note, conservée dans le dossier de justice contre la société ayant publié le *Mot d'Ordre*, indique les deux motifs expliquant le choix fait par les dirigeants du journal à ce moment là: «assurer un gagne-pain à un personnel nombreux et éprouvé» (rédacteurs, typographes, distributeurs, vendeurs de *La Justice* et de *L'Homme libre*), et «soutenir en zone libre une politique française d'indépendance».

Arguments à nouveau évoqués pour justifier la publication du quotidien après novembre 1942, alors même que les contraintes augmentaient et que la situation changeait. Une autre raison fut évoquée - qui peut d'ailleurs être aussi à l'origine du sabotage du journal: le fait que de nombreux rédacteurs du journal appartenaient directement ou indirectement à des mouvements de Résistance⁴⁶. En 1944, les locaux et le matériel du journal furent d'ailleurs très souvent utilisés par Louis Burdet *Circonférence*, délégué militaire régional, envoyé du BCRA, qui y recevait des télégrammes de Londres et y rédigeait des rapports de renseignements. Dans l'un des nombreux témoignages, Naegelen évoque même des réunions dans ces locaux entre Burdet et les chefs régionaux de la Résistance provençale (Robert Rossi, Jacques Lecuyer, Georges Flandre et Henri Gennatas)⁴⁷.

45. Selon Gounin, ces subventions n'ont permis que de payer le personnel et de «survivre». D'après le rapport de l'expert financier, mandaté pour enquêter à la Libération, le journal n'a dégagé des bénéfices qu'en 1941 et 1942, uniquement grâce aux subventions et était en déficit en 1943 et début 1944 malgré ces subventions.

46. Eugène Morel était lié à la CGT clandestine, Roger Stéphane devint rédacteur en chef de *Combat*, Louis Martin-Chauffier fut rédacteur en chef de *Libération*, Marcel-Edmond Naegelen fit partie du mouvement Combat. René Naegelen (*Gaston Desforges*) fut contacté en 1944 par le capitaine Roger Lévy (alias *Incidence*), ancien employé du ministère des Finances, ancien attaché parlementaire de Frossard, à la demande du DMR Louis Burdet pour qu'il s'occupe de son secrétariat et du service de liaison. Madeleine Sully, secrétaire de Frossard, dactylographia certains rapports de Burdet.

47. Sur ce point, voir les témoignages de R. Naegelen, M. Sully (dossier de justice - *Le Mot d'ordre*, ADBR, 62 W 892) et de L. Burdet (Haute Cour de justice, dossier Frossard, AN, 3 W 177). R. Rossi (*Levallois*), chef régional AS et FFI de la région 2; J. Lecuyer (*Perpendiculaire* ou *Sapin*), chef régional de l'ORA (Organisation de Résistance de l'Armée); G. Flandre

De même, d'après certains témoignages⁴⁸, *Le Mot d'Ordre* constituait une couverture, un paravent – à la fois pour des journalistes en rapport avec la Résistance mais aussi pour de nombreux juifs – qui pouvait justifier la poursuite de la publication.

À la Libération, plusieurs informations judiciaires furent ouvertes (en vertu de l'article 5 de l'ordonnance du 5 mai 1945) contre la Société de publication du *Mot d'Ordre* et contre René Gounin, mais elles furent classées sans suite. Frossard fut également l'objet d'une procédure d'inculpation devant la Haute Cour de justice, notamment pour sa participation au gouvernement du maréchal Pétain du 16 juin au 12 juillet 1940, mais l'action fut éteinte, à la suite de son décès en février 1946.

Enfin, il convient de préciser qu'après la guerre, la plupart des rédacteurs du *Mot d'Ordre* participèrent à la constitution de la nouvelle presse écrite régionale et nationale : René Naegelen (rédacteur au *Populaire*), Marcel Bidoux (rédacteur en chef au *Populaire de Paris*), Léon Treich (rédacteur en chef de *L'Ordre* et de *L'Aurore*) et Pierre Cordelier qui fit une brillante carrière à la radio (à Radio Marseille Provence, puis à Radio Monte-Carlo).

En définitive, l'étude de ce quotidien atypique et anticonformiste nous permet de mieux saisir toutes les ambivalences de l'époque. À l'image de l'ensemble de la presse marseillaise – hormis quelques titres repliés ou quelques fausses notes –, *Le Mot d'Ordre* ne représentait ni Londres, ni Paris mais bien la France de Vichy, puis, plus encore, la France sous Vichy, dans toute sa complexité, avec ce que cela sous-entend de doutes, d'ambiguïtés, de contradictions voire même de contestations. Cette position délicate était incarnée par Frossard, qui, comme Gounin, ne suivit pas la voie de la collaboration empruntée par tant d'autres socialistes⁴⁹. Durant ces années noires,

(suite de la note 47)

(*Montcalm*), membre des directoires départementaux des MUR de Marseille et des Bouches-du-Rhône; H. Gennatas (*Richemont*), chef régional du ROP (Regroupement, Organisation, Propagande) des MUR.

48. Plusieurs attestations d'anciens rédacteurs du journal mentionnent ce fait, notamment celles de Pierre Lauze, journaliste, secrétaire général adjoint du syndicat national des journalistes à la Libération, et Eugène Morel, rédacteur à Libération au moment où il écrit ces lignes : « Il ne fait pas de doutes que les bureaux du Mot d'ordre ont toujours été fréquentés par des résistants et surtout par des résistants de la première heure. [...] Le Mot d'ordre était aussi l'endroit où les israélites savaient trouver des sympathies. Nombreux furent ceux qui y cherchèrent un refuge moral aux plus mauvaises heures de l'Occupation [...] »

49. Sur les contradictions de Frossard, voir le témoignage de Pierre-Bloch, député socialiste, journaliste au *Populaire*, qui évoque dans ses mémoires une rencontre à Vichy en janvier 1941 avec Frossard « qui présente la particularité de dire en privé le contraire de ce que publie son journal *Le Mot d'ordre*, et en particulier ses propres éditoriaux » (Jean PIERRE-BLOCH, *Jusqu'au dernier jour*, Paris, 1983, p. 171). René Naegelen écrit également dans ses mémoires, en parlant de la position de Frossard en juin 1944 : « Réalisait-il que les plus proches et les plus

Le Mot d'Ordre avait su, au-delà de ces contradictions, et à l'image de ses deux directeurs, éviter de s'engager sur des positions périlleuses, préférant insister sur l'unité des Français nécessaire au redressement de la patrie. Et respecter, tant bien que mal, le mot d'ordre qu'ils avaient défini en 1940 au moment de la création du journal: « informer sans déformer »...

Xavier AFFRE

(suite de la note 49)

chers de ses collaborateurs s'écartaient de son chemin, naïvement situé à égale distance de celui de Pétain comme de celui du général de Gaulle [...]» (*op. cit.*, p. 239). De même, en mars 1943, le journal clandestin *Bir Hakeim* écrit: « Ne lisez pas *Le Mot d'ordre* ». Frossard a joué sur les deux tableaux...